

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

MODIFICATION N° 1

**datée du 8 juillet 2024
au prospectus daté du 9 février 2024**

FNB actif marchés émergents Dynamique

(« DXEM »)

La présente modification n° 1, datée du 8 juillet 2024, modifie le prospectus daté du 9 février 2024 (le « **prospectus** ») à l'égard de DXEM et fournit certains renseignements supplémentaires sur DXEM. Le prospectus devrait être lu sous réserve de ces renseignements. Le prospectus ne contient aucun autre changement.

Les termes clés utilisés dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus, sauf s'ils sont par ailleurs expressément définis dans la présente modification n° 1. Les renvois à des numéros de page du prospectus renvoient à des pages du prospectus déposé auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, sur SEDAR, le 9 février 2024.

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS

Les modifications décrites dans la présente modification n° 1 concernent la nomination de Jarislowsky, Fraser Limitée à titre de sous-conseiller de DXEM, avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2024.

MODIFICATIONS

Le prospectus est modifié comme suit :

1. À la page xxi, dans le tableau « Organisation et gestion des FNB Dynamique », la rangée qui suit est ajoutée sous la rangée « Le gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de placements » :

Sous-conseiller : Jarislowsky, Fraser Limitée a été nommée à titre de sous-conseiller de DXEM.

Voir la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion des FNB Dynamique – Sous-conseiller ».

2. À la page 62 :

- a. dans le tableau présentant les noms des personnes principalement responsables de la gestion quotidienne du portefeuille des FNB Dynamique, dans la rangée relative à Dana Love, la mention « DXEM » est supprimée;

À la page 63 :

la rangée relative à Benjamin Zhan est supprimée;

b. le texte qui suit est ajouté au-dessus de la sous-rubrique « Courtier désigné » :

Sous-conseiller

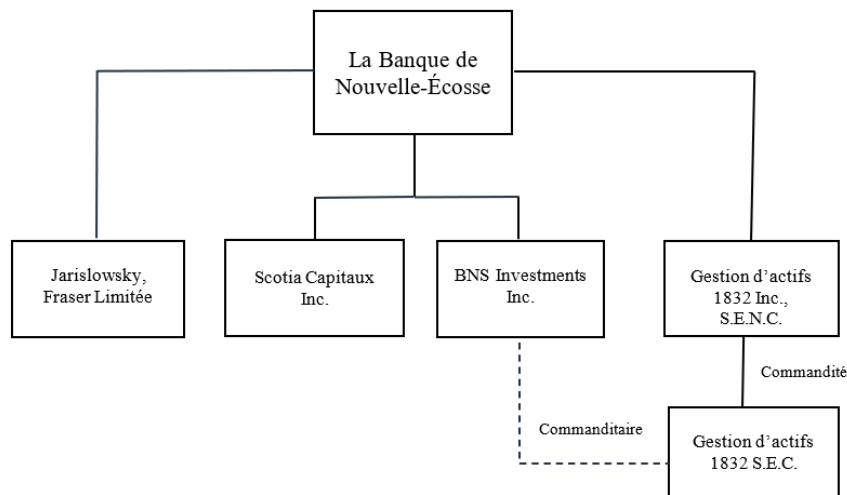
Le gestionnaire a nommé Jarislowsky, Fraser Limitée à titre de sous-conseiller de DXEM, conformément au contrat de gestion de placement (le « contrat relatif au sous-conseiller de DXEM »). Jarislowsky, Fraser Limitée, située à Montréal, au Québec, est membre du groupe du gestionnaire. Les membres suivants de Jarislowsky, Fraser Limitée sont principalement responsables de la gestion quotidienne du portefeuille de DXEM :

Nom et titre
Christopher Knapp, gestionnaire de portefeuille, Actions, Marchés émergents
Marc Novakoff, directeur général et gestionnaire de portefeuille, Marchés émergents et actions

3. À la page 68, le texte de la sous-rubrique « Entités du groupe » est remplacé par le texte qui suit :

Entités du groupe

Les seules entités du groupe qui fournissent des services aux FNB Dynamique et au gestionnaire relativement aux FNB Dynamique sont Jarislowsky, Fraser Limitée, Banque Scotia et Scotia Capitaux Inc. Le montant des honoraires que ces entités reçoivent chaque année d'un FNB Dynamique est indiqué dans les états financiers annuels audités du FNB Dynamique. Le diagramme qui suit présente la relation entre le gestionnaire et ces entités :



4. À la page 78, le contrat relatif au sous-conseiller de DXEM est ajouté à la liste des contrats importants.

DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada confère au souscripteur ou à l'acquéreur un droit de résolution qui ne peut être exercé que dans les 48 heures suivant la réception d'une confirmation de souscription ou d'acquisition de titres du FNB. Dans plusieurs provinces et territoires, la législation permet également au souscripteur ou à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, la révision du prix ou des dommages-intérêts si le prospectus ou toute modification de celui-ci contient de l'information fausse ou trompeuse, ou si l'aperçu du FNB ne lui a pas été transmis. Ces droits doivent être exercés dans les délais prévus.

On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un avocat.

ATTESTATION DE DXEM ET DU GESTIONNAIRE

Le 8 juillet 2024

Le prospectus daté du 9 février 2024, tel que modifié par la présente modification n° 1 datée du 8 juillet 2024, et les documents intégrés par renvoi, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus daté du 9 février 2024, dans sa version modifiée par la présente modification n° 1 datée du 8 juillet 2024, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada.

GESTION D'ACTIFS 1832 S.E.C.

(en qualité de fiduciaire et de gestionnaire de DXEM)

(signé) « Neal Kerr »

Neal Kerr
Président

(signant en sa qualité de chef de la direction)

Gestion d'actifs 1832 Inc.,
S.E.N.C., à titre de commandité de
Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

(signé) « Gregory Joseph »

Gregory Joseph
Chef des finances

Gestion d'actifs 1832 Inc.,
S.E.N.C., à titre de commandité de
Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

Le conseil d'administration de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., à titre de commandité de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., en tant que fiduciaire et gestionnaire de DXEM

(signé) « John Pereira »

John Pereira
Administrateur

(signé) « Jim Morris »

Jim Morris
Administrateur